

Les formations à la neutralité FONT UN TABAC

▶ Des formations supplémentaires ont dû être organisées pour les enseignants voulant enseigner la citoyenneté

▶ Le cours de philosophie et de citoyenneté débutera dans le fondamental la rentrée prochaine. Pour pouvoir l'enseigner, certains enseignants sont obligés de retourner sur les bancs de l'école pour suivre une formation à la neutralité. Ces formations, organisées par l'enseignement de promotion sociale, ont rapidement affiché complet. Alors qu'elles sont organisées depuis début juin seulement, 431 enseignants s'y sont déjà inscrits.

"Nous avons organisé, dans un premier temps, 26 formations dans une quinzaine d'établissements à Bruxelles et en Wallonie. Mais pour faire face à la demande importante, cinq nouvelles forma-

tions sont prévues", explique Stéphanie Wilmet, porte-parole de la ministre de l'Enseignement de promotion sociale, Isabelle Simonis (PS).

Ces formations, qui ont une durée de 20 heures réparties en six séances, seront organisées pendant tout l'été, jusqu'au mois de septembre. L'horaire a été spécialement adapté pour pouvoir contenter tout le monde. Ainsi, les cours peuvent se tenir en journée, mais aussi en soirée et le samedi matin.

CONCERNANT LE PROGRAMME, il se base sur plusieurs grandes thématiques. Parmi elles : expliciter la séparation entre l'Église et l'État, définir des notions telles que la citoyenneté responsable, la tolérance ou la pluralité, ou encore expliciter des principes liés à l'éducation à la démocratie.

À l'issue de cette formation, les enseignants doivent présenter un examen certificatif. S'ils le réussissent, ils pourront enseigner le cours de philosophie et de citoyenneté à l'école.

Mais pendant cette phase transitoire, qui durera jusqu'en 2020, les autorités seront souples vis-à-vis de la réussite de la formation. En effet, les enseignants qui pourront prouver qu'ils sont inscrits mais qui, par manque de place, n'ont pu assister au cours, seront autorisés à se retrouver face aux élèves. Idem pour ceux qui auraient raté une première fois et qui pourraient prouver qu'ils sont inscrits à une seconde session.

Romain Demoustier

Les questions les plus surprenantes DU COURS DE CITOYENNETÉ

▶ Elles figurent dans le programme du cours et doivent susciter le débat entre les élèves

▶ Le programme complet du nouveau cours de philosophie et de citoyenneté a été présenté hier par la ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns (cdH). À cette occasion, les auteurs du programme ont précisé qu'il ne fallait en aucun cas que le cours se limite à "une transmission de savoirs". Pour ce faire, l'accent sera mis sur des débats, entre les jeunes, qui auront lieu en classe.

Pour lancer ces discussions, les enseignants se sont vu fournir une liste de "situations mobilisatrices", sous forme de questions ou de situations, qui vont permettre de susciter la curiosité de leurs élèves. En voici quelques-unes qui sortent de l'ordinaire, classées par thèmes.

LE RESPECT DE L'AUTRE — "Moi, dit Valentin, j'aimerais bien jouer avec des poupées mais je ne joue pas avec parce que mon tonton me dit

toujours de ne pas jouer avec des jouets de fille. À ton avis, les garçons peuvent-ils jouer avec des jouets de fille ?" Cette situation a clairement pour but de stimuler les jeunes à penser par eux-mêmes et à dépasser les préjugés. Voilà une interrogation qui promet des débats enflammés.

LE BIEN ET LE MAL —

Deux enfants sont trop petits pour une attraction dans une foire. "Léa appelle son papa qui travaille sur l'attraction. Son papa vous fait passer en douce. Aurais-tu un conseil à lui donner ?" Attention parents, après cela, vos enfants risquent de porter un regard différent sur vos petits travers du quotidien...

LA JUSTICE

"Jean est bousculé et frappé par Lucas. Jean veut se défendre et répond aux attaques... Et c'est lui qui se fait punir. À ton avis, Jean devait-il être puni ?" Victime ou agresseur ? La violence par la

violence ? Autant de questions pas faciles auxquelles devront tenter de répondre des jeunes de moins de 12 ans.

LES AUTRES CULTURES

ET RELIGIONS —

Des sportifs font leur apparition dans le référentiel du nouveau cours. Le footballeur Romelu Lukaku, l'athlète Nafissatou Thiam et le lanceur de disque Philip Milanov sont représentés, portant des drapés ou maillots belges. La question posée est la suivante : alors qu'ils sont d'origine étrangère, "pourquoi sont-ils des citoyens belges ?".

Autre exemple : "Toutes les personnes qui vivent en Belgique sont belges, dit Nathalie. A-t-elle raison ou tort ?"

Autant d'interrogations qui permettent d'aborder frontalement les éventuels problèmes de racisme chez les jeunes, parfois exacerbés par la vague d'attentats des deux dernières années en Europe. Quelle sera la réaction des jeunes à ces questionnements ?

R. D.

La fiche technique du nouveau cours

Depuis le temps qu'on en parle, difficile de vraiment s'y retrouver quand on parle du cours de philosophie et de citoyenneté. Voici, en trois points, tout ce qu'il faut savoir.

1 Quand commencera le cours ? Le cours commencera dès le 1^{er} octobre dans le fondamental. Il arrivera dans le secondaire à la rentrée 2017-2018.

2 À qui sera-t-il dispensé ? Seuls sont concernés par ce cours les élèves qui fréquentent les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'enseignement officiel subventionné et de l'enseignement libre non confessionnel subventionné. Les jeunes de l'enseignement libre (écoles catholiques par exemple) ne suivront pas le cours.

3 Combien d'heures seront données aux élèves ? Auparavant, les élèves avaient deux heures par semaine de cours de religion. À partir du 1^{er} octobre, tous auront une heure de citoyenneté plus une heure de religion ou de morale. Ceux qui auraient choisi d'être dispensés de la morale ou de la religion auront deux heures de citoyenneté.

R. D.